



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
27 novembre 2023

Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024

29 janvier–2 février 2024, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour Madagascar

Montant proposé de l'aide financière du FNUAP :	36,2 millions de dollars : 14,6 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 21,6 millions de dollars provenant de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2024-2028)
Cycle d'assistance :	Neuvième
Catégorie :	Niveau 1
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028

I. Fondements du programme

1. Madagascar est le cinquième plus large des petits États insulaires en développement au monde. Sa population a doublé entre 1993 et 2018, passant de 12,2 à 25,7 millions d'habitants. Compte tenu de son taux de croissance annuel de 3 %, elle devrait atteindre les 37 millions d'habitants d'ici 2030. Les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent 32 % de la population, pour un rapport de dépendance économique de 84,3 %. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,1 à 4,3 enfants par femme entre 1992 et 2018. Le pays est donc en transition démographique et pourrait exploiter le dividende démographique grâce à des investissements multisectoriels, conformément au plan national de développement (Plan émergence de Madagascar 2019-2023).

2. Madagascar a enregistré une croissance économique de 5,7 % en 2021, après la contraction de 7,1 % observée en 2020 due à la pandémie de COVID-19. Le ralentissement économique mondial et les fréquentes catastrophes naturelles dues au changement climatique au cours des 20 dernières années ont engendré des urgences humanitaires et sanitaires dont le coût dépasse le milliard de dollars¹. En 2021 et 2022, 2,21 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse dans la région du Grand Sud, et par les cyclones et inondations dans les régions côtières. Ces catastrophes ont perturbé le système de santé, notamment les services de santé sexuelle et reproductive, et aggravé la vulnérabilité des femmes et des filles à la violence basée sur le genre. Il est donc urgent de renforcer la résilience des systèmes de santé et les capacités de préparation et de prise en charge en se concentrant sur les régions les plus touchées par les crises humanitaires.

3. Madagascar affiche l'un des taux de pauvreté les plus élevés au monde, la pauvreté multidimensionnelle touchant 74,2 % de la population. L'indice de Gini du pays est de 40,2 (2019). À Madagascar, une personne sur deux vit dans l'extrême pauvreté. D'après l'analyse commune de pays menée en 2022, les principaux facteurs de marginalisation sont l'emploi dans le secteur informel, la résidence en zone rurale, l'analphabétisme et le handicap. Les ménages pauvres sont les plus susceptibles de faire face à des dépenses de santé exorbitantes, en raison des montants élevés à la charge des patients, qui représentent un tiers des dépenses de santé actuelles par habitant et constituent un obstacle majeur à l'accès aux soins de santé. Il est donc urgent de redoubler d'efforts et d'investir davantage pour intégrer la santé sexuelle et reproductive à la couverture sanitaire universelle, atteindre les personnes les plus défavorisées et permettre des progrès équitables en vue de réaliser les trois résultats transformateurs : mettre fin aux décès maternels évitables ; mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale ; et mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes.

4. Le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 488 à 408 pour 100 000 naissances vivantes entre 1997 et 2018². Le pays reste encore loin de son objectif de 200 pour 100 000 naissances à l'horizon 2030. À cet égard, il existe des disparités importantes entre les zones rurales et urbaines (respectivement 426 et 312 pour 100 000 naissances vivantes) et entre les régions (de 159 pour 100 000 naissances vivantes à Itasy à 928 à Vatovavy et Fitovinany). Plus de la moitié (56 %) des décès maternels sont dus à une recherche de soins tardive, favorisée par les pratiques coutumières et les normes sociales. En tout, 21 % des décès maternels résultent d'un accès physique limité aux établissements de santé et 8 % d'une mauvaise qualité des soins dans ces établissements. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié reste faible (46 %), et seulement 21 % des centres de santé du réseau prioritaire de soins obstétricaux et néonataux d'urgence ont la capacité de fournir des soins vitaux.

5. Entre 1997 et 2021, le taux de recours à la contraception moderne est passé de 10 % à 43 % ; des variations marquées peuvent être observées entre les zones rurales et urbaines (44 % et 39 % respectivement) et selon le niveau de pauvreté (30 % dans le quintile de richesse le plus bas contre 41,5 % dans le plus élevé). Le taux de besoins de planification familiale non satisfaits est passé de 28 % à 15 %. Le pays doit donc accélérer la réduction pour atteindre son objectif de 8 % d'ici 2030. Des interventions fortes au niveau communautaire, la prise d'initiative du Gouvernement en matière de planification familiale et la promulgation de la loi de 2019 sur la

¹ Banque mondiale, Portail des connaissances sur le changement climatique.

² Enquête démographique et de santé (EDS) 1997 et 2021.

santé sexuelle, les droits reproductifs et la planification familiale ont joué un rôle déterminant dans l'augmentation du taux de prévalence des contraceptifs modernes. Des goulots d'étranglement subsistent cependant, notamment le manque de ressources nationales pour l'achat de contraceptifs, la mauvaise gestion de la chaîne d'approvisionnement et la qualité insuffisante des soins. Le taux de fécondité des adolescentes est élevé (143 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans) et 31 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans sont enceintes ou l'ont déjà été. Ce chiffre atteint 57 % pour les moins instruites et 48 % pour les filles des ménages pauvres (EDS 2021). Chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans, le taux de recours aux moyens de contraception modernes est de 34,1 %, et le taux de besoins de planification familiale non satisfaits s'élève quant à lui à 12,7 %. La persistance de normes sociales discriminatoires et néfastes, le manque d'éducation complète aux compétences de la vie courante et l'insuffisance des services adaptés aux jeunes limitent l'accès à des informations et à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, et brident les mesures visant à accélérer la satisfaction de l'ensemble des besoins de planification familiale, en particulier dans les régions mal desservies.

6. L'indice mondial des disparités entre hommes et femmes pour Madagascar était de 0,74 en 2022 : un chiffre qui traduit de fortes inégalités entre les genres. De fait, la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, notamment le mariage d'enfants, restent répandues. En 2021, 35 % des femmes âgées de 15 à 49 ans déclaraient avoir été victimes de violence basée sur le genre et 31 % de violence au sein du couple, la prévalence étant plus élevée en milieu urbain (48 %) et dans le quintile de richesse le plus élevé (47 %) (EDS 2021). Pendant la pandémie de COVID-19, le confinement a entraîné une augmentation du nombre d'incidents de violence basée sur le genre. Dans une étude menée par le FNUAP en 2020, 78 % des personnes interrogées faisaient état d'une augmentation de l'incidence de la violence basée sur le genre. Cela souligne les besoins en matière de systèmes et de structures résilients, capables de faire face aux chocs et aux perturbations. Le Gouvernement entend réduire l'incidence de la violence basée sur le genre de 50 % d'ici 2030 et reconnaît la nécessité d'élaborer une politique sur les questions de genre pour atteindre l'égalité en la matière. Le mariage d'enfants progresse, environ 38,8 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étant mariées avant l'âge de 18 ans. Cette proportion est encore plus élevée parmi les communautés les plus pauvres et les moins instruites (respectivement 49 % et 53 %). Bien que l'âge légal du mariage soit de 18 ans, la prédominance des pratiques coutumières combinée à l'autorisation de se marier avant l'âge légal accordée par les tribunaux à la demande des parents perpétue la pratique du mariage d'enfants.

7. La prévalence nationale du VIH a doublé entre 2018 et 2021, passant de 0,3 % à 0,6 %³. Les taux sont plus élevés chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (14,8 %), les travailleurs et les travailleuses du sexe (5,8 %) et les consommateurs et consommatrices de drogues injectables (8,4 %). L'augmentation de 240 % du nombre de nouvelles infections à VIH (de 2 800 à 9 500 par an entre 2020 et 2021) pourrait indiquer une transition d'une épidémie concentrée à une épidémie généralisée. Environ 47 % des nouvelles infections surviennent parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans. La transmission verticale représente 41,3 % des infections et seulement 30 % des femmes enceintes connaissent leur statut.

8. La faible participation des jeunes Malgaches à l'élaboration des politiques et des programmes d'action humanitaire, de développement et de paix se répercute sur les interventions ciblant les adolescents et les jeunes. Dans le cadre d'une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2022, environ 36 % des jeunes interrogés estimaient n'être que modérément impliqués dans la prise de décisions concernant les initiatives de développement et de consolidation de la paix⁴. Les normes sociales malgaches limitent les contributions intergénérationnelles au développement national et aux mécanismes de responsabilité sociale. Le chômage des jeunes et l'entrepreneuriat social sont limités, 2,5 % des jeunes étant employeurs ou autoentrepreneurs. Par ailleurs, 65,2 % des jeunes travailleurs sont sous-qualifiés.

9. Bien que Madagascar ait mené des enquêtes nationales ces dernières années, notamment le Recensement général de la population et de l'habitation de 2018 et l'EDS de 2021, les systèmes

³ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Spectrum, 2020.

⁴ Étude du projet commun des Nations Unies, « Improved living conditions for young people and adolescents to help the country benefit from the demographic dividend and achieve the SDGs », 2022.

de données nationales restent peu fiables. La Stratégie nationale de développement de la statistique 2023-2030 a mis en évidence les principaux domaines d'amélioration, notamment la génération, l'analyse et la ventilation des données sur la santé, le genre, la gouvernance, le changement climatique et les questions humanitaires, ainsi que la mise à jour régulière des données de suivi et de mise en œuvre du programme.

10. Le programme de pays précédent (2018-2021) a contribué : a) à l'augmentation du taux de recours à la contraception moderne (passé de 41 % à 43 %) ; b) à l'augmentation du taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (passé de 44 % à 46 %) ; c) à l'augmentation de la proportion d'accouchements se déroulant dans des établissements de santé (passé de 35 % à 39 %) ; d) au renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services jusqu'au dernier kilomètre ; e) à la promulgation de la loi sur la violence basée sur le genre et de son décret d'application ; f) à l'augmentation de la proportion de districts scolaires adoptant une éducation sexuelle complète (passée de 3,4 % à 38,6 % entre 2016 et 2022) ; g) à la disponibilité des données grâce au Recensement de la population et de l'habitation de 2018, à l'EDS de 2021 et à l'enquête auprès des ménages de 2021-2022 ; h) à la feuille de route nationale du dividende démographique (2021-2025). Aux côtés de ses partenaires, le FNUAP a joué un rôle central dans le renforcement des capacités, le plaidoyer et l'élaboration de politiques, et a fourni une assistance technique à l'appui de ces réalisations.

11. Les cycles de programme de pays précédents ont permis de tirer certains enseignements et de mettre en évidence de bonnes pratiques : a) les argumentaires d'investissement relatifs aux trois résultats transformateurs ont permis d'obtenir une plus grande proportion de ressources nationales, notamment 5,2 millions de dollars engagés par le Gouvernement dans le cadre de mécanismes de cofinancement en 2023-2024 ; b) l'appui catalytique du FNUAP au personnel de maïeutique a facilité l'intégration des services au secteur de la santé publique et renforcé les ressources humaines dans le domaine ; c) la mobilisation stratégique des hommes, des garçons et des institutions traditionnelles a contribué à la lutte contre les normes sociales néfastes grâce à la promotion d'une masculinité positive étayée par des approches fondées sur les droits humains propres à transformer la dynamique femmes-hommes ; d) les cliniques mobiles et les services communautaires de santé sexuelle et reproductive, de violence basée sur le genre et de lutte contre le VIH ont aidé à atteindre les communautés les plus laissées pour compte, notamment les jeunes et les personnes handicapées ; e) le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé et des institutions nationales de préparation et d'intervention a permis la continuité des services d'urgence dans le Grand Sud et la mise en place de services mobiles innovants pendant la pandémie de COVID-19.

12. D'après l'analyse commune de pays de 2022 et l'analyse prospective pour Madagascar 2030-2040-2063, l'avenir du pays repose sur le renforcement de la gouvernance et de la résilience face aux risques liés à l'environnement et aux catastrophes naturelles cycliques, sur le développement du capital humain, notamment de la jeunesse, sur l'égalité des genres, les innovations technologiques, la stabilité macroéconomique et le développement du secteur privé.

13. Le FNUAP contribuera aux priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable liées : a) au renforcement de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la sécurité ; b) au développement du capital humain ; c) à la mise en place d'une gestion environnementale durable, résiliente et inclusive. Le Fonds fera bénéficier le pays de son avantage comparatif dans le domaine des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction ainsi que de l'autonomisation des jeunes et des femmes grâce à des approches fondées sur les droits humains de nature à transformer la dynamique femmes-hommes en ne laissant personne de côté, en vue d'accélérer la transition démographique et d'exploiter le dividende démographique.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le programme de pays proposé est cohérent avec le Plan émergence Madagascar 2019-2023, qui promeut la vision d'un pays émergent où la population partage la prospérité et le bonheur dans un cadre pacifique. Le programme reprend également le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme d'action de la CIPD et le Plan stratégique du FNUAP 2022-2025. Il est cohérent avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et donne la priorité aux contributions aux objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 3, 4, 5, 10, 13, 16 et 17. Le FNUAP l'a élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile, notamment des organisations dirigées par des femmes et des jeunes, ainsi que des groupes représentant les personnes les plus laissées pour compte et confrontées à des obstacles intersectionnels, telles que les personnes handicapées.

15. Le programme de pays vise à accélérer la mise en place d'un accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs à Madagascar, en mettant l'accent sur les plus vulnérables, notamment les adolescentes et les jeunes femmes, les handicapés et les populations du Grand Sud et du sud-est du pays. Il donne la priorité aux investissements ciblés sur les adolescents et les jeunes, qui constituent son angle d'attaque pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs dans les contextes d'action humanitaire et de développement du pays. Guidées par une analyse des lacunes du pays, des interventions coordonnées à fort impact dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'autonomisation des jeunes permettront d'exploiter le dividende démographique et contribueront à la transformation socioéconomique de Madagascar. Compte tenu de la prévalence élevée du VIH et de sa prolifération, le programme visera également à mettre fin aux infections par le VIH en ciblant les jeunes les plus défavorisés.

16. Il y parviendra en poursuivant quatre résultats interconnectés : a) le renforcement des capacités nationales et infranationales à fournir des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, de violence basée sur le genre et de VIH ; b) l'octroi aux adolescents et aux jeunes des moyens d'exercer leur autonomie corporelle, de diriger efficacement des programmes d'action humanitaire et de développement, et d'y participer ; c) le renforcement de la capacité du pays et des communautés à lutter contre les normes sociales et genrées discriminatoires ; d) le renforcement de la capacité du pays à produire et utiliser des données ventilées pour orienter la prise de décisions et la transparence concernant les résultats. Le programme veillera par ailleurs à jouer un rôle normatif au titre des quatre produits, notamment en collaborant avec des partenaires afin d'aider Madagascar à honorer ses engagements envers le programme de la CIPD. Il tirera parti des argumentaires d'investissement relatifs aux trois résultats transformateurs pour plaider en faveur de la mobilisation d'une plus grande proportion de ressources nationales et combler les déficits de financement qui entravent l'application à grande échelle des stratégies à fort impact.

17. Afin d'obtenir des résultats transformateurs, le programme adoptera une double approche dans certaines parties du pays en se concentrant sur les régions qui accusent le plus de retard et font état des besoins humanitaires les plus criants, et aux autres régions dotées de programmes de développement. Les régions prioritaires ciblées selon une approche le long du continuum humanitaire-développement sont le Grand Sud (notamment Atsimo Andrefana, Anosy et Androy), qui souffre encore de la sécheresse, et le sud-est (notamment Vatovavy et Fitovinany), qui a connu des cyclones à répétition ces dernières années. Conformément au principe consistant à « ne laisser personne de côté », le programme donnera la priorité aux femmes, aux adolescents et aux jeunes vulnérables, en particulier ceux des zones rurales, et tirera parti des programmes mis en œuvre avec d'autres entités des Nations Unies pour agir à plus grande échelle dans les régions cibles.

18. Il accélérera les progrès : a) en appliquant des approches fondées sur les droits humains et de nature à changer la dynamique femmes-hommes en vue de lutter contre les normes sociales et genrées néfastes qui freinent le progrès ; b) en intensifiant la production de données et d'éléments de preuve pour favoriser l'élaboration de politiques et de programmes inclusifs, et en développant l'utilisation de données sur les profils de risque pour l'alerte et l'action précoces ; c) en tirant parti de l'innovation et de la numérisation pour soutenir des interventions à fort impact dans les

régions ciblées ; d) en renforçant la résilience, les capacités d'adaptation et la complémentarité entre les initiatives de développement et les initiatives humanitaires visant à renforcer les systèmes de santé et de protection.

19. Les différentes parties prenantes seront mobilisées selon les modalités suivantes : a) plaider et dialogue pour l'intégration de la santé sexuelle et reproductive, du VIH et de la violence basée sur le genre aux politiques et programmes nationaux ; b) gestion des connaissances pour des solutions fondées sur des données probantes et une application à grande échelle des meilleures pratiques ; c) renforcement des capacités en vue de créer des systèmes solides, résilients et durables ; d) coordination et partenariat, notamment avec les ministères et les parlementaires, les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales, les partenaires non traditionnels, le secteur privé et le monde universitaire.

A. Produit 1. D'ici 2028, les institutions et communautés nationales sont plus à même de fournir aux femmes, aux adolescents, aux jeunes et aux groupes vulnérables des informations et des services intégrés, de qualité et fondés sur les droits dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, de la violence basée sur le genre et du VIH.

20. Ce produit contribue aux réalisations 2 (les jeunes, en particulier les filles, les adolescents et les personnes les plus vulnérables et marginalisées, ont un meilleur accès aux possibilités de création du capital humain nécessaire à la réalisation et à la jouissance de leurs droits) et 4 (les populations actuelles et futures, en particulier les plus vulnérables et les femmes, bénéficient de meilleures conditions de vie et sont plus résilientes face aux risques et au changement climatique, et travaillent avec les principaux acteurs étatiques et non étatiques pour développer et gérer les ressources naturelles et les écosystèmes d'une manière durable et inclusive et en tenant compte des risques) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

21. En vue de traiter les obstacles structurels à la réduction des décès maternels évitables, à la satisfaction des besoins de planification familiale, à la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, et à la réduction du nombre de nouvelles infections à VIH, le programme renforcera encore les performances et la résilience des systèmes nationaux afin qu'ils fournissent des informations et des services de qualité dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive, de la violence basée sur le genre et de la lutte contre le VIH de manière intégrée dans les contextes d'action humanitaire et de développement. Il renforcera également la résilience des communautés et la génération de la demande en s'attaquant aux obstacles communautaires structurels et aux normes sociales et genrées discriminatoires qui limitent le recours aux services. Il permettra ainsi la formation de capital humain et contribuera à la résilience nationale conformément aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

22. Pour ce faire, le programme : a) plaidera en faveur de la mise en œuvre et de l'application de politiques et de lois sur la santé sexuelle et reproductive, la violence basée sur le genre et le VIH, associées à des mécanismes de financement et de transparence complémentaires ainsi qu'à l'intégration des droits en matière de santé sexuelle et reproductive dans l'ensemble des prestations de la couverture sanitaire universelle, le financement et la protection contre les risques financiers ; b) renforcera les ressources humaines du secteur de la santé, en particulier le personnel de maïeutique, pour que davantage d'accouchements soient assistés par du personnel qualifié et que la main-d'œuvre qualifiée se développe dans les communautés, grâce au transfert des tâches et à la participation du secteur privé ; c) améliorera l'état de préparation et la capacité du système de santé à fournir des informations et des services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, de VIH et de violence basée sur le genre, tels que les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la prévention du VIH, le développement de l'accès aux contraceptifs modernes, les services essentiels à la lutte contre la violence basée sur le genre et les services adaptés aux jeunes, tout en donnant la priorité aux catégories laissées de côté, telles que les personnes handicapées et les populations clés ; d) renforcera les mesures minimales de préparation ; e) améliorera la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité des produits dans les contextes d'action humanitaire et de développement.

23. Afin que personne ne soit laissé de côté, ces stratégies s'appuieront sur des approches accélératrices fondées sur les droits humains et de nature à transformer la dynamique femmes-hommes, sur l'innovation, la numérisation, le renforcement de la résilience et l'utilisation de données et de preuves. Pour les mettre en œuvre, le FNUAP collaborera avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que des entités des Nations Unies.

B. Produit 2. D'ici 2028, les adolescents et les jeunes ont amélioré leur capacité d'action et leurs compétences de la vie courante. Ils peuvent exercer leur autonomie corporelle, diriger efficacement des programmes d'action humanitaire et de développement, et y participer.

24. Ce produit contribue directement aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Au regard des principaux indices liés aux droits et à la santé en matière de sexualité et de reproduction, une importante proportion des jeunes Malgaches est négligée. Le programme se concentrera donc sur les interventions adaptées aux adolescents et l'autonomisation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, en vue d'atteindre plus vite les résultats transformateurs et, par extension, d'exploiter plus tôt le dividende démographique. Ce produit encouragera par ailleurs la participation des adolescents et des jeunes à l'action humanitaire et aux initiatives de développement, conformément à la position du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur le renforcement de la résilience, la création du capital humain et la réalisation des droits des personnes les plus vulnérables et marginalisées.

25. Le programme réalisera ce produit grâce à des stratégies étayées par des approches fondées sur les droits humains et de nature à transformer la dynamique femmes-hommes : a) promotion de la participation des jeunes, à des rôles décisionnels ou non, à la prise de décisions, à la programmation et à la transparence, et renforcement des partenariats avec les mouvements, réseaux et organisations dirigés par des jeunes, sans négliger les jeunes les plus laissés pour compte ; b) consolidation des rôles et des capacités d'adaptation des détenteurs d'obligations au sein des communautés et des institutions religieuses afin de mettre en place des mécanismes de soutien qui favorisent la réalisation des droits des adolescents et des jeunes ; c) priorité, dans les régions cibles, à l'action et à la résilience des jeunes afin qu'ils promeuvent le changement dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement et d'action humanitaire, notamment à l'intersection des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, du genre et du changement climatique ; d) renforcement des connaissances des adolescents et des jeunes ainsi que de leur capacité à adopter des comportements positifs, à jouir de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et à exercer leur autonomie corporelle. Ces stratégies prévoient l'adoption à grande échelle de l'éducation complète aux compétences de la vie courante, notamment l'éducation sexuelle complète en milieu scolaire et extrascolaire, ainsi que des interventions de changement social et comportemental et de renforcement des liens avec les services de santé adaptés aux jeunes.

26. Elles seront mises en œuvre en collaboration avec des entités des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au sein du Groupe de travail thématique sur la jeunesse dirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP.

C. Produit 3. D'ici 2028, les capacités des institutions nationales et des communautés à lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires seront renforcées afin de promouvoir l'égalité des genres et la participation des femmes, et de réduire la prévalence de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes.

27. Ce produit contribue aux réalisations 1 (le peuple malgache, en particulier les communautés les plus négligées, jouit de ses droits dans un climat de stabilité politique, de cohésion sociale et de paix durable, où le contrat social a été renforcé) et 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

28. Il contribue aux résultats transformateurs en s'attaquant aux causes profondes et aux inégalités structurelles qui constituent un obstacle persistant à l'accélération des progrès. Les interventions choisies donneront la priorité aux capacités des femmes, des jeunes, des communautés et des institutions à lutter contre les normes sociales et genrées néfastes et la discrimination qui empêchent un accès équitable à des informations et services intégrés de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, de VIH et de violence basée sur le genre. Axé sur la mobilisation communautaire et l'autonomisation des femmes, ce produit est cohérent avec l'importance accordée par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au renforcement du capital humain et de la participation civique.

29. Le programme y parviendra : a) en renforçant la production, l'analyse et l'utilisation de données sur la violence basée sur le genre et les problèmes sociaux, comportementaux et culturels qui y sont associés, afin que les politiques et programmes s'appuient sur des données probantes ; b) en renforçant la capacité des institutions nationales à mettre en œuvre la loi sur la violence basée sur le genre et le décret d'application correspondant ; c) en se concentrant sur : i) le renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre et du mariage d'enfants, avec la participation des chefs religieux et traditionnels, des parents, des enseignants, des hommes et des garçons ; ii) le renforcement de la capacité des organisations, réseaux et coalitions d'hommes et de garçons à promouvoir des masculinités positives ; iii) le renforcement de la capacité des organisations, des réseaux et des coalitions, y compris ceux dirigés par des personnes handicapées, à lutter contre les normes sociales et genrées préjudiciables, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires ; iv) le soutien à l'autonomisation et à la participation des femmes à l'économie, à des fins de prévention de la violence basée sur le genre et de respect des droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

30. Ces stratégies seront mises en œuvre en collaboration avec des entités des Nations Unies, notamment l'OIT, le PNUD et l'UNICEF, au sein du Groupe de travail thématique sur le genre dirigé par le FNUAP.

D. Produit 4. D'ici 2028, les systèmes de génération de données et d'éléments de preuve qui tiennent compte des grandes tendances, notamment les changements démographiques et climatiques, sont renforcés pour que les politiques et les programmes s'appuient sur des données probantes et accélèrent la réalisation des ODD, des résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD.

31. Ce produit est axé sur les données et les éléments de preuve qui soutiendront la conception et la programmation des politiques. Il fait écho aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en se concentrant sur les données qui contribuent à la formation du capital humain et sur les approches de programmation adaptative en prévision des risques futurs. Il constitue le socle de l'accélération de la réalisation des trois premiers résultats du programme de pays, car il permet de concevoir des politiques et des stratégies reposant sur des données et des éléments de preuve ventilés de qualité, et ainsi d'obtenir des résultats transformateurs. Il donnera la priorité à la collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de recherche pour combler les lacunes en matière de données sur les groupes les plus défavorisés, notamment les populations difficiles à atteindre, les minorités et les personnes handicapées afin qu'ils bénéficient également des initiatives de développement et de l'action humanitaire.

32. Le programme réalisera ce produit : a) en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique 2023-2030 ; b) en plaidant en faveur de la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de la feuille de route du dividende démographique ; c) en fournissant un soutien technique pour la mise en œuvre des argumentaires d'investissement relatifs aux trois résultats transformateurs afin d'obtenir des résultats à grande échelle ; d) en renforçant les systèmes nationaux intégrés de suivi et d'évaluation, notamment les indicateurs relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive et à la CIPD ; e) en renforçant les capacités des institutions nationales à analyser les répercussions du changement climatique sur la vulnérabilité des femmes et des jeunes, notamment sur l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, de prise en charge contre la violence basée sur le genre et de lutte contre le VIH ;

f) en soutenant une analyse de la population et des évaluations de l'état de préparation, notamment concernant le dispositif minimum d'urgence en santé reproductive, la surveillance des décès maternels et périnataux et les mesures de lutte contre ces décès, afin d'identifier les personnes les plus négligées et de les faire bénéficier de programmes ciblés.

33. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec des entités des Nations Unies, notamment l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'OIT et le PNUD.

III. Administration du programme et gestion des risques

34. Le Ministère de l'économie et des finances supervisera la mise en œuvre du programme de pays. Les partenaires gouvernementaux nationaux et infranationaux, notamment les ministères sectoriels, mettront en œuvre différentes composantes du programme en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions religieuses et culturelles, des communautés et des organisations dirigées par des femmes et des jeunes. Des plateformes multisectorielles ont déjà été établies pour la mise en œuvre du plan national de développement. Le FNUAP continuera de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies en tirant parti des mécanismes de coordination établis pour le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable.

35. Il utilisera une combinaison optimale de modalités de mise en œuvre en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, la société civile, des organisations communautaires, le secteur privé et le milieu universitaire pour réaliser les produits escomptés. Conformément aux principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le FNUAP sélectionnera ses partenaires d'exécution en fonction de leurs compétences et de leur avantage comparatif et se coordonnera avec d'autres entités des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Il restera impliqué dans le processus de réforme des Nations Unies, notamment en participant à la conception et à la mise en œuvre continues de la stratégie opérationnelle.

36. Le FNUAP a élaboré une stratégie de mobilisation de ressources et de partenariats visant à renforcer les relations avec ses partenaires et à nouer des relations avec des acteurs nouveaux et émergents. Cette stratégie prévoit notamment la définition de nouvelles possibilités de financement innovant, l'extension des partenariats aux institutions financières internationales, au secteur privé et à des nouveaux donateurs et la consolidation du partenariat H6. Le plan s'appuie sur les réseaux établis lors de l'exécution du programme de pays précédent. Il poursuivra les initiatives de mobilisation de ressources menées avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre de programmes communs et renforcera la coopération Sud-Sud et triangulaire aux fins de la mobilisation de financements et de l'échange de connaissances.

37. Amorcée au cours du cycle de programmation de pays précédent, la restructuration des ressources humaines permettra au programme d'atteindre ses objectifs. Le plan implique l'amélioration du travail en amont, la direction et la convocation de groupes thématiques de coordination sur la violence basée sur le genre et d'autres questions de genre, une concentration accrue sur les programmes à même de transformer les normes sociales et genrées et l'intensification des interventions à fort impact auprès des adolescents et des jeunes. Le plan sur les ressources humaines met l'accent sur le renforcement des capacités du personnel opérationnel afin d'améliorer l'exécution des programmes dans les régions cibles et de créer des canaux pour l'inclusion des jeunes professionnels et des bénévoles dans les initiatives concernées. Le programme bénéficiera de l'appui technique du bureau régional et du siège du FNUAP. Le bureau de pays tirera parti des compétences du système des Nations Unies, des partenaires nationaux, d'autres acteurs du développement et des institutions techniques régionales, notamment du monde universitaire.

38. Le FNUAP procédera régulièrement à des évaluations des risques opérationnels et de la criticité des programmes en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Parmi les risques figurent les catastrophes liées au climat, ainsi que les urgences humanitaires et sanitaires telles que les épidémies et les pandémies. S'ils se réalisaient, ces risques exacerberaient la pauvreté multidimensionnelle et compromettraient l'obtention des résultats du programme ainsi que les initiatives de mobilisation de ressources.

39. Pour les atténuer, le FNUAP suivra l'approche du continuum humanitaire-développement-paix dans ses travaux relatifs à la préparation, à la prise en charge et à la résilience, en particulier dans les régions cibles. Il se coordonnera avec d'autres entités des Nations Unies pour mener des analyses et des évaluations régulières de l'environnement et gérer les risques, et préparera des plans d'urgence en vue d'éviter les interruptions d'activités. Il adoptera des approches adaptatives et de renforcement de la résilience pour garantir que le programme répond aux besoins des personnes les plus négligées. En collaboration avec le Gouvernement, les fonds pourront être reprogrammés pour répondre aux urgences et aux priorités nationales associées, et le programme cherchera à diversifier sa base de ressources et à définir des approches de financement innovantes pour combler le manque de ressources et produire des résultats transformateurs pour les femmes et les jeunes.

40. Le présent descriptif de programme de pays montre les contributions du FNUAP à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats sur les objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. S'agissant des programmes de pays, les responsabilités attribuées aux gestionnaires à l'échelle des pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques qui régissent les programmes et opérations du FNUAP, et garanties par le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

41. Le FNUAP mettra en œuvre des systèmes de gestion et des approches de programmation axés sur les résultats et élaborera un plan de suivi et d'évaluation solide doté d'un budget distinct. Le FNUAP, le Ministère de l'économie et des finances et d'autres partenaires concevront et mettront en œuvre un plan de suivi et d'évaluation continu du programme, aux niveaux national et régional, afin de communiquer ses résultats en toute transparence et d'utiliser efficacement les ressources, conformément à ses politiques et lignes directrices. Le plan de suivi et d'évaluation suit le Plan stratégique du FNUAP 2022-2025 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028.

42. Le Ministère de l'économie et des finances coordonnera le programme et son suivi. Une évaluation terminale sera menée au cours de l'avant-dernière année du cycle du programme de pays. Elle mettra en évidence les obstacles, les contraintes et les bonnes pratiques amenées à devenir les pierres angulaires de la mise en œuvre. Le FNUAP renforcera les mécanismes communs de suivi et d'assurance avec les partenaires d'exécution, notamment les visites sur le terrain et les contrôles ponctuels, les examens et évaluations périodiques, ainsi que les évaluations de projet en vue de générer des éléments de preuve et d'étendre le programme dans des contextes de développement et humanitaires complexes. Pour que la programmation tienne compte des risques, le Fonds mènera une analyse des risques majeurs et prendra des mesures d'atténuation susceptibles d'impliquer une révision des plans de travail communs.

43. En collaboration avec le Gouvernement, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires, le FNUAP renforcera la collecte de données primaires ventilées, le suivi en temps réel, l'analyse, d'autres approches innovantes et les systèmes d'information de gestion afin d'obtenir systématiquement des éléments de preuve en vue des examens trimestriels, annuels et à mi-parcours, de suivre les résultats et de fonder les décisions sur des données probantes. Le programme soutiendra les initiatives de renforcement des capacités en matière de gestion axée sur les résultats pour le personnel et les partenaires du FNUAP. Il soutiendra également la mise en place d'un mécanisme de retour d'informations innovant pour la gestion des programmes et l'apprentissage afin de mettre en place une programmation résiliente qui s'adapte à l'évolution du contexte, notamment lors des urgences humanitaires et sanitaires.

44. Le FNUAP contribuera à un processus de programmation intégré et multidimensionnel en participant activement à la planification, à la programmation, au suivi, à l'établissement de rapports et à l'évaluation conjointe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il participera aux groupes de travail techniques des Nations Unies dans le domaine du suivi et de l'évaluation, des données pour le développement, du développement humain, de l'égalité des genres et des droits de la personne, du VIH et du sida, et d'autres

domaines de résultats stratégiques pertinents. Il contribuera en outre aux activités communes telles que les examens périodiques des programmes, l'assurance de la qualité et la communication des données sur UN Info. Dans le cadre du plan d'évaluation, le programme soutiendra des approches innovantes et participatives pour l'évaluation et la préparation de rapports nationaux volontaires et d'examens périodiques universels, entre autres.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR MADAGASCAR (2024-2028)

PRIORITÉ NATIONALE : 1. Services de santé universels de qualité et renforcement de la planification familiale. 2. Autonomisation des femmes et protection des droits des enfants. 3. Amélioration de l'accessibilité des services de justice équitables et renforcement de l'État de droit.				
RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : Réalisation 2. Les jeunes, en particulier les filles et les adolescentes, et les personnes les plus vulnérables et marginalisées ont un meilleur accès (sur le plan de la quantité, de la qualité et de l'équité) aux possibilités de création du capital humain nécessaire à leur épanouissement et à la jouissance de leurs droits. Réalisation 4. Les populations actuelles et futures, en particulier les plus vulnérables et les femmes, bénéficient de meilleures conditions de vie et d'une plus grande résilience face aux risques et au changement climatique, et collaborent avec les principaux acteurs étatiques et non étatiques pour développer et gérer les ressources naturelles et les écosystèmes de manière durable et inclusive en tenant compte des risques.				
RÉSULTAT(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉ(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. 2. Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'accouchements assistés par un professionnel de santé qualifié, par lieu de résidence (%) <i>Niveau de référence</i> : 46 % (2021) ; <i>niveau cible</i> : 50 % (2028) • Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus et vivant en couple qui ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire <i>Niveau de référence</i> : 27 % (2021) ; <i>niveau cible</i> : 22 % (2028). • Nombre de régions mettant en œuvre un plan de réduction des risques de catastrophes et de préparation et d'intervention en la matière <i>Niveau de référence</i> : 1 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 6 (2028). <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle <i>Niveau de référence</i> : 408 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 298 (2027). • Part des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes 	<p>Produit 1 : D'ici 2028, les institutions et communautés nationales sont plus à même de fournir aux femmes, aux adolescents, aux jeunes et aux groupes vulnérables des informations et des services intégrés, de qualité et fondés sur les droits dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, de la violence basée sur le genre et du VIH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et de plans liés à la couverture sanitaire universelle, et de lois, politiques et plans intégrant la santé et les droits sexuels et reproductifs, le VIH, ainsi que la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre <i>Niveau de référence</i> : 0 (2023) ; <i>niveau cible</i> : 4 (2028) • Nombre d'écoles de maïeutique soutenues par le FNUAP et accréditées selon une norme nationale correspondant aux normes de l'OMS et de la Confédération internationale des sages-femmes <i>Niveau de référence</i> : 0 (2023) ; <i>niveau cible</i> : 3 (2028). • Nombre de personnes survivantes de la violence basée sur le genre ayant reçu des soins essentiels, ventilé par âge, régions cibles et statut de handicap <i>Niveau de référence</i> : 34 365 (2022) ; <i>niveau cible</i> : 70 000 (2028). • Pourcentage de points de prestation de services ne signalant aucune rupture de stock d'au moins cinq contraceptifs au cours des trois derniers mois, ventilé par régions ciblées <i>Niveau de référence</i> : 91,5 % (2021) ; <i>niveau cible</i> : 95 % (2028). • Nombre d'utilisateurs réguliers de méthodes contraceptives modernes, ventilé par âge et par région <i>Niveau de référence</i> : 2 238 386 (2022) ; <i>niveau cible</i> : 3 300 000 (2028). • Nombre de jeunes ayant passé un test de dépistage du VIH et connaissant leur statut <i>Niveau de référence</i> : 31 849 (2022) ; <i>niveau cible</i> : 43 000 (2028). 	<p>Ministère de la santé publique, Ministère de la jeunesse et des sports, entités des Nations Unies, Union européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Fonds mondial, organisations de la société civile, secteur privé, ONG, Confédération internationale des sages-femmes, instituts médicaux, médias</p>	<p>21,6 millions de dollars (7,8 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 13,8 millions provenant d'autres ressources)</p>

<p><i>Niveau de référence : 49,7 % (2021) ; niveau cible : 80 % (2028).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes non infectées, par sexe, âge et populations clés <i>Niveau de référence : 1,5 (2022) ; niveau cible : 0,3 (2028).</i> 				
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus et vivant en couple qui ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire <i>Niveau de référence : 27 % (2021) ; niveau cible : 22 % (2028).</i> • Nombre de régions mettant en œuvre un plan de réduction des risques de catastrophes et de préparation et d'intervention en la matière <i>Niveau de référence : 1 (2021) ; niveau cible : 6 (2028).</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de natalité pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans <i>Niveau de référence : 143 pour 1 000 (2021) ; niveau cible : 130 pour 1 000 (2028).</i> • Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes non infectées, par sexe, âge et populations clés <i>Niveau de référence : 1,5 (2022) ; niveau cible : 0,3 (2028).</i> 	<p><u>Produit 2.</u> D'ici 2028, les adolescents et les jeunes ont amélioré leur capacité d'action et leurs compétences de la vie courante. Ils peuvent exercer leur autonomie corporelle, diriger efficacement des programmes d'action humanitaire et de développement, et y participer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescents et de jeunes bénéficiant d'une éducation sexuelle complète en milieu scolaire et extrascolaire, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 26 475 (2022) ; niveau cible : 60 000 (en cumulé) (2028).</i> • Nombre de réseaux, d'organisations et de coalitions dirigés par des jeunes, y compris les jeunes les plus laissés pour compte, impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes liés aux trois résultats transformateurs et au changement climatique <i>Niveau de référence : 0 (2023) ; niveau cible : 10 (2028).</i> • Nombre de régions dotées des capacités institutionnelles nécessaires à l'intégration des dimensions de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes aux plans infranationaux tout au long du continuum humanitaire-développement <i>Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 5 (2028).</i> 	<p>Ministère de la santé publique, Ministère de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des sports, organisations de la société civile (Association des femmes leaders, Réseau des jeunes ambassadeurs engagés dans la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes, Conseil national de la jeunesse, Réseau africain des jeunes et des adolescents [AFRIYAN]), secteur privé, médias</p>	<p>5,6 millions de dollars (2,0 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 3,6 millions provenant d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : 1. Autonomisation des femmes et protection des droits des enfants. 2. Amélioration de l'accessibilité et de l'équité des services de justice, et renforcement de l'État de droit. 3. Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation.</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : Réalisation 1. Le peuple malgache, notamment les personnes laissées pour compte, jouit de ses droits dans un climat de stabilité politique, de cohésion sociale et de paix durable, où le contrat social est renforcé. Réalisation 2. Les jeunes, en particulier les filles et les adolescentes, et les personnes les plus vulnérables et marginalisées ont un meilleur accès (sur le plan de la quantité, de la qualité et de l'équité) aux possibilités de création du capital humain nécessaire à leur épanouissement et à la jouissance de leurs droits.</p>				
<p>RÉSULTAT(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉ(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. 2. Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025. 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des recommandations acceptées de l'Examen périodique universel de 2024 qui ont été mises en œuvre, par domaine thématique <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 50 % (2028)</i> • Proportion de femmes ministres, parlementaires, gouverneures et maires <i>Niveau de référence : 26 % (ministres), 18 % (parlementaires), 1 % (gouverneures), 5 % (maires) (2022) ; niveau cible : à déterminer.</i> • Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus et vivant en couple qui ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire <i>Niveau de référence : 27 % (2021) ; niveau cible : 22 % (2028).</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple ; a) avant l'âge de 15 ans ; b) avant l'âge de 18 ans <i>a) Niveau de référence : 12,7 % (2021) ; niveau cible : 6 % (2028). b) Niveau de référence : 38,8 % (2021) ; niveau cible : 35 % (2028).</i> 	<p>Produit 3. D'ici 2028, la capacité des institutions nationales et des communautés à lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires seront renforcées afin de promouvoir l'égalité des genres et la participation des femmes, et de réduire la prévalence de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays dispose d'un système de gestion des informations concernant la violence basée sur le genre, dont les données sont mises à jour trimestriellement, au niveau national et des zones d'intervention <i>Niveau de référence : non (2022) ; niveau cible : oui (2028).</i> • Nombre de mécanismes de coordination multisectoriels fonctionnels fournissant l'ensemble de services essentiels aux personnes survivantes de la violence basée sur le genre dans les contextes d'action humanitaire et de développement <i>Niveau de référence : 7 (2022) ; niveau cible : 17 (2028) (en cumulé).</i> • Nombre d'organisations, de réseaux et de coalitions d'hommes et de garçons promouvant des masculinités positives et militant pour l'obtention de résultats transformateurs <i>Niveau de référence : 12 (2022) ; niveau cible : 37 (2028).</i> • Nombre d'acteurs, d'organisations, de réseaux et de coalitions non étatiques luttant contre les normes sociales et genrées néfastes et contre les pratiques discriminatoires qui entravent l'obtention de résultats transformateurs <i>Niveau de référence : 12 (2022) ; niveau cible : 42 (2028).</i> 	<p>Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, organisations de la société civile, secteur privé, ONG, groupe de femmes parlementaires, médias.</p>	<p>3,3 millions de dollars (1,8 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,5 million provenant d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : 1. Autonomisation des femmes et protection des droits des enfants. 2. Amélioration de l'accessibilité et de l'équité des services de justice, et renforcement de l'État de droit. 3. Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation.</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : Réalisation 2. Les jeunes, en particulier les filles et les adolescentes, et les personnes les plus vulnérables et marginalisées ont un meilleur accès (sur le plan de la quantité, de la qualité et de l'équité) aux possibilités de création du capital humain nécessaire à leur épanouissement et à la jouissance de leurs droits. Réalisation 4. Les populations actuelles et futures, en particulier les plus vulnérables et les femmes, bénéficient de meilleures conditions de vie et d'une plus grande résilience face aux risques et au changement climatique, et collaborent avec les principaux acteurs étatiques et non étatiques pour développer et gérer les ressources naturelles et les écosystèmes de manière durable et inclusive en tenant compte des risques.</p>				
<p>RÉSULTAT(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉ(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. 2. Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025. 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'accouchements assistés par un professionnel de santé qualifié, par lieu de résidence (%) <i>Niveau de référence : 46 % (2021) ; niveau cible : 50 % (2028)</i> <p><u>Indicateurs de la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de régions mettant en œuvre un plan de réduction des risques de catastrophes, et de préparation et d'intervention en la matière <i>Niveau de référence : 1 (2021) ; niveau cible : 6 (2028).</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'enregistrements de naissances dans le pays <i>Niveau de référence : 74 % (2021) ; niveau cible : 85 % (2028).</i> 	<p>Produit 4. D'ici 2028, les systèmes de génération de données et d'éléments de preuve qui tiennent compte des grandes tendances, notamment les changements démographiques et climatiques, sont renforcés pour que les politiques et les programmes s'appuient sur des données probantes et accélèrent la réalisation des ODD, des résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une plateforme nationale de données démographiques accessibles aux utilisateurs et permettant de suivre les progrès vers des droits en matière de santé sexuelle et reproductive pour tous, les ODD et la mise en œuvre des engagements envers le programme de la CIPD <i>Niveau de référence : non (2022) ; niveau cible : oui (2028).</i> Nombre de cadres de développement nationaux prévoyant des investissements en faveur du dividende démographique <i>Niveau de référence : 0 (2023) ; niveau cible : 4 (2028)</i> Indicateurs relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ainsi qu'à la CIPD régulièrement mesurés et rendus publics dans le cadre du système intégré de suivi et d'évaluation, au niveau du pays et des zones d'intervention <i>Niveau de référence : non (2022) ; niveau cible : oui (2028).</i> Analyse des changements et de la diversité démographiques et des effets des grandes tendances, notamment du changement climatique, sur la réalisation des trois résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD. <i>Niveau de référence : non (2023) ; niveau cible : oui (2028).</i> Nombre d'évaluations des vulnérabilités, de cartographies ou de collectes d'éléments de preuve analogues réalisées en vue d'atténuer les effets potentiels des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sur l'obtention des résultats transformateurs. <i>Niveau de référence : 0 (2023) ; niveau cible : 5 (2028).</i> 	<p>Ministère de l'économie et des finances, Institut national de la statistique, Office national de gestion des risques et des catastrophes, universités et autres instituts de recherche</p>	<p>4,3 millions de dollars (1,6 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 2,7 millions provenant d'autres ressources)</p>
Coordination du programme et assistance				<p>1,4 million de dollars provenant de ressources ordinaires</p>